



Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

DÉCISION N° 24.178

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction des Finances
Affaire suivie par : Chrissy GASPAL

Contrat 2428 – Mise à disposition d'une plateforme et d'un conseil en gestion de dette

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n°24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant qu'il se révèle nécessaire de signer un contrat de conseil et de mise à disposition d'un outil de gestion de dette pour permettre à la Ville de bénéficier de conseils, d'une veille journalière sur les marchés financiers et de faciliter la gestion logistique de sa dette ainsi que d'un accompagnement opérationnel jusqu'à la négociation et renégociation avec les banques ;

Considérant que deux sociétés ont été sollicitées et que seule la société TAEYS a proposé un contrat qui constitue une offre économiquement avantageuse ;

Considérant que le contrat s'élève à 5 700 € HT, soit 6 840 € TTC pour une durée de cinq ans, résiliable annuellement.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER la proposition faite par la société TAEYS, 44 rue de la Sablière, 75014 PARIS.
- Article 2 : DE SIGNER le contrat de conseil et de mise à disposition d'une plateforme de gestion de dette avec la société TAEYS, pour un montant annuel de 5 700 € HT soit 6 840 euros TTC.
- Article 3 : DE PRÉCISER que le contrat prend effet à compter du 1er novembre 2024 pour une durée de 5 ans, résiliable annuellement.
- Article 4 : D'IMPUTER la dépense correspondante au budget 2025 et suivants.

Vigneux-sur-Seine, le 18/07/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240718-24-178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 18/07/2024

Mairie de Vigneux-sur-Seine
(Essonne)